



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **jeudi 19 décembre 2024** à compter de **8 h 01**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Frédéric Galantai

À laquelle sont présents :

Monsieur Frédéric Galantai, maire
Monsieur Vincent Noël, conseiller
Monsieur Patrick Dion, conseiller
Madame Karine Laroche, conseillère
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Sylvie Major, conseillère
Madame Julie Simoneau, conseillère
Madame Paule Fontaine, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Frédéric Galantai.

Sont également présentes :

Madame Nathalie Leclaire, directrice générale
Maître Karine Patton, greffière

Est absent :

Monsieur Denis Girard, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Période de questions
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du Règlement 1548-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2025
4. Adoption du budget 2025 et du paiement de la quote-part - Régie Intermunicipale de Police Roussillon
5. Autorisation - paiement de la quote-part prévisionnelle et autres frais pour 2025 - Municipalité régionale de comté de Roussillon
6. Approbation du budget 2024 révisé en septembre de l'Office d'habitation de Roussillon
7. Renouvellement du portefeuille d'assurances 2024-2025 - Assurances de dommages, responsabilité et automobile
8. Embauche d'une conseillère processus électoral au Service du greffe et des affaires juridiques
9. Nomination d'un chef de division gestion contractuelle et approvisionnement par intérim au Service du greffe et des affaires juridiques
10. Exemption souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec - Me Félix Richer
11. Travaux d'aménagement du 3^e étage de l'hôtel de ville et autorisation de dépenses au fonds de roulement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

12. Autorisation de signature - Quittance et transaction dans le cadre du dossier 505-17-014013-231
13. Période d'intervention des membres du conseil
14. Période de questions
15. Levée de la séance

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

2024-12-290

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Karine Laroche
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-12-291

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1548-M DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU la présentation et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2024;

ATTENDU l'avis de motion 2024-23 donné lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2024;

ATTENDU que le Règlement 1548-M a pour objet de fixer les taux de taxes foncières générales, pour l'année 2025, selon les catégories d'immeubles ainsi que de fixer le tarif de différents biens, services et activités, le tout en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1);

ATTENDU que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Patrick Dion
APPUYÉ DE : monsieur Vincent Noël
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le Règlement 1548-M décrétant les taxes et compensations pour l'année 2025.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

2024-12-292

ADOPTION DU BUDGET 2025 ET DU PAIEMENT DE LA QUOTE-PART - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'ADOPTER le budget 2025 de la Régie intermunicipale de police Roussillon pour des dépenses totales de 36 967 274 \$, des revenus autonomes de 4 752 290 \$ et les quotes-parts municipales au montant de 32 214 984 \$.

D'AUTORISER la trésorière à payer la quote-part de la Ville, au montant de 7 439 496 \$, selon les modalités convenues.

QUE les sommes nécessaires au paiement de la quote-part soient réservées à même le budget 2025.

ADOPTÉE

2024-12-293

AUTORISATION - PAIEMENT DE LA QUOTE-PART PRÉVISIONNELLE ET AUTRES FRAIS POUR 2025 - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUSSILLON

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à verser à la Municipalité régionale de comté de Roussillon, la quote-part prévisionnelle et autres frais pour l'année 2025, d'un montant total de 3 049 897 \$, selon l'échéancier de paiement prévu.

QUE les sommes nécessaires au paiement de la quote-part soient réservées à même le budget de l'année 2025.

ADOPTÉE

2024-12-294

APPROBATION DU BUDGET 2024 RÉVISÉ EN SEPTEMBRE DE L'OFFICE D'HABITATION DE ROUSSILLON

ATTENDU la résolution 2024-213 adoptée le 27 novembre 2024 par l'Office d'habitation de Roussillon pour l'adoption de son budget 2024 révisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Sylvie Major
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

D'APPROUVER le budget 2024 révisé de l'Office d'habitation de Roussillon en date du 26 septembre 2024.

ADOPTÉE

2024-12-295

RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES 2024-2025 - ASSURANCES DE DOMMAGES, RESPONSABILITÉ ET AUTOMOBILE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau

APPUYÉ DE : madame Karine Laroche

et résolu unanimement :

QUE la Ville renouvelle son portefeuille d'assurances du bloc A, 2024-2025 auprès de Beneva pour l'assurance dommages aux biens, bris d'équipement et délits et autorise le paiement d'une somme de 135 916,46 \$ représentant la prime, taxes incluses, et les honoraires de courtage pour cette assurance.

QUE la Ville renouvelle son portefeuille d'assurances du bloc B, 2025-2026 auprès de BFL Canada services de risques et assurances inc. pour l'assurance responsabilité civile primaire, responsabilité complémentaire et excédentaire et responsabilité municipale et autorise le paiement d'une somme de 906 874,65 \$ représentant la prime, taxes incluses, et les honoraires de courtage pour cette assurance.

QUE la Ville renouvelle son portefeuille d'assurances du bloc C, 2024-2025 auprès de BFL Canada services de risques et assurances inc. pour l'assurance responsabilité et automobile des propriétaires et autorise le paiement d'une somme de 36 741,03 \$ représentant la prime, taxes incluses, et les honoraires de courtage pour cette assurance.

D'AUTORISER les versements à l'Union des municipalités du Québec des sommes suivantes, lesquelles ont été attribuées à la Ville dans le cadre du regroupement Varennes/Sainte-Julie:

1. une somme de 24 980,00 \$, représentant la quote-part du fonds de garantie collectif de l'assurance des biens;
2. une somme de 39 849,00 \$, représentant la quote-part du fonds de garantie collectif de l'assurance responsabilité civile.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

ADOPTÉE

2024-12-296

EMBAUCHE D'UNE CONSEILLÈRE PROCESSUS ÉLECTORAL AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

D'EMBAUCHER madame Annie Bouchard à titre de conseillère processus électoral et organisationnel au Service du greffe et des affaires juridiques, à compter de maintenant jusqu'au 31 décembre 2025.

La confirmation de disponibilité de crédits budgétaires de la trésorière a été émise.

ADOPTÉE

2024-12-297

NOMINATION D'UN CHEF DE DIVISION GESTION CONTRACTUELLE ET APPROVISIONNEMENT PAR INTÉRIM AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Vincent Noël
APPUYÉ DE : monsieur Patrick Dion
et résolu unanimement :

DE NOMMER madame Jessica Maltais Séguin au poste cadre de chef de division gestion contractuelle et approvisionnement par intérim au Service du greffe et des affaires juridiques à compter de ce jour.

ADOPTÉE

2024-12-298

EXEMPTION SOUSCRIPTION AU FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DU BARREAU DU QUÉBEC – Me FÉLIX RICHER

ATTENDU que la Ville de La Prairie a à son service exclusif M^e Félix Richer;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Simoneau
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

DE DÉCLARER aux fins du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* (c. B-1, r.20) : que la de Ville de La Prairie se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^e Félix Richer dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE

2024-12-299

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU 3^e ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE ET AUTORISATION DE DÉPENSES AU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre d'espaces de bureau à l'hôtel de ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Julie Simoneau
et résolu unanimement :

DE DÉCRÉTER des travaux d'aménagement du 3^e étage de l'hôtel de ville.

D'EMPRUNTER un montant de 635 250 \$ au fonds de roulement pour pourvoir aux dépenses en immobilisations des améliorations locatives du 3^e étage de l'hôtel de ville.

QUE le montant de 635 250 \$ emprunté au fonds de roulement soit remboursé sur un terme de 5 ans à compter de l'exercice financier 2026.

ADOPTÉE

2024-12-300

AUTORISATION DE SIGNATURE - QUITTANCE ET TRANSACTION DANS LE CADRE DU DOSSIER 505-17-014013-231

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Sylvie Major
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la greffière à signer, pour et au nom de la Ville la quittance et transaction, ainsi que tout autre document y afférent, dans le cadre du dossier 505-17-014013-231.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du Conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de La Prairie (Québec)

2024-12-301

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 h 12

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert
et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE


M. Frédéric Galantai, maire


Me Karine Patton, greffière